

Pour en savoir plus : les normes de l'Association française de normalisation (AFNOR)

Des normes AFNOR sont consacrées essentiellement à la forme des descripteurs.

Elles sont compatibles avec les recommandations formulées dans la norme ISO 999:1996 (novembre 1996) Information et documentation. Principes directeurs pour l'élaboration, la structure et la présentation des index.

- NF Z 47-100 (décembre 1981) Règles pour l'établissement des thésaurus monolingues
- NF Z 47-102 (octobre 1993) – Principes généraux pour l'indexation des documents
- NF Z 44-001 (novembre 1995) Technologies de l'information. Classement alphabétique des dénominations
- NF Z44-060 (décembre 1996) Documentation - Catalogue d'auteurs et d'anonymes - Forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs
- NF Z44-061 (juin 1986) Documentation - Catalogage - forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés
- NF Z44-070 (août 1986) Documentation - Indexation analytique par matière
- NF Z44-081 (septembre 1993) Documentation - Catalogage des documents cartographiques - Forme et structure des vedettes noms géographiques

Une comparaison des modèles spécifiques recommandés par chacune des normes AFNOR montre qu'il se dégage des règles communes à toutes les catégories de descripteurs. Ces règles peuvent être formulées de la façon suivante :

Point d'accès (qualificatif 1 ; qualificatif 2 ; qualificatif n) -- subdivision 1 -- subdivision 2 -- subdivision n

Le point d'accès est le terme choisi pour représenter le concept dans l'index. Dans le cas d'un nom commun (mot matière, type de document, fonction, activité...), ce point d'accès sera de préférence un nom ou une expression contenant au moins un nom, toujours au singulier, sauf si la forme au singulier n'existe pas ou a un autre sens.

Il est recommandé d'utiliser la graphie riche (seules les lettres initiales de noms propres doivent être en majuscules non accentuées), au moins lorsqu'on produit l'index à la main et non automatiquement à partir d'une base de données ou d'un index réalisé au traitement de texte, où les majuscules ont pu être utilisées pour saisir les noms propres. L'usage des majuscules se fera conformément aux règles admises (se reporter au *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*).

Le point d'accès peut comporter un segment de données rejetées après une virgule et une espace : prénom(s) et/ou particule(s) pour un nom propre de personne, terme générique pour un nom de lieu, première partie d'une expression composée pour un mot matière. Le rejet après la virgule de segments faisant partie d'un point d'accès est strictement défini par les normes AFNOR. Il y est notamment précisé que si un article fait partie intégrante d'un nom propre, il n'est en général pas rejeté. La norme ISO 999 recommande par ailleurs d'utiliser le rejet le moins possible pour les mots matières.